

CIRCULAIRE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
25 février 1863.

MONSIEUR LE CURÉ,

L'année dernière, vers cette époque, Messieurs les Congréganistes de Québec m'annoncèrent qu'ils se trouvaient réduits à la triste nécessité de vendre la belle maison qu'ils ont bâtie pour loger leurs Chapelains, les RR. PP. Jésuites.

Cette nouvelle m'affligea. Je regardai comme une perte et une disgrâce, non-seulement pour la Congrégation, mais encore pour la religion dans ce pays, que cette maison, qui appartenait à l'Eglise, passât en des mains laïques. Puis, si la chose arrivait, que deviendrait l'établissement des Jésuites à Québec? Les Révérends Pères n'auraient plus de logement parmi nous; ils seraient ainsi forcés de nous quitter; et le diocèse, aussi bien que la ville, serait privé de leurs précieux services.

Je crus donc qu'il était de mon devoir de faire tout en mon pouvoir pour empêcher ce malheur.

Dans ce dessein, et en même temps, dans le désir d'engager ces dignes Religieux à se fixer d'une manière plus stable parmi nous, je leur conseillai d'acheter eux-mêmes la maison en question; et, afin de les y déterminer, je leur promis de faire faire une quête dans tout le diocèse pour les aider à la payer.

Malgré leur répugnance à se charger de la forte dette qu'ils ne pouvaient se dispenser de contracter, en faisant cette acquisition, ils se rendirent à mes instances, et au mois d'août dernier, ils signaient le contrat d'achat.

Pour faire une telle promesse aux bons Pères, vous comprenez que j'ai dû compter beaucoup sur le zèle que le clergé et le peuple de ce diocèse ont toujours montré quand il s'est agi de l'honneur et du bien de la religion; mais on devra me le pardonner, j'ai pu le faire avec raison. Je savais en effet que ce zèle n'avait